



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 11498

Texte de la question

M. Henri Jibrayel alerte M. le ministre de l'intérieur sur l'inquiétude des marseillais après la fusillade mortelle du 1er novembre 2012. Deux jeunes hommes ont été abattus en pleine rue dans les quartiers Nord par des tueurs en voiture. Depuis le début de l'année 2012, 23 personnes ont été tuées dans la région marseillaise dans des circonstances similaires. L'arrivée de renfort de police a eu lieu le 2 novembre 2012. Il lui demande de rappeler les projets du Gouvernement et les moyens déployés afin de mettre un terme aux violences qui gangrènent Marseille.

Texte de la réponse

L'agglomération de Marseille constitue dorénavant une priorité pour l'ensemble du Gouvernement. Un comité interministériel présidé par le Premier ministre s'est tenu le 6 septembre dernier. Il a marqué le lancement d'une politique globale pour Marseille, en identifiant deux préalables au développement de l'agglomération marseillaise : d'une part, la lutte contre la grande criminalité et la délinquance avec la nomination d'un préfet de police de plein exercice et d'autre part, le règlement de la question institutionnelle avec la nomination d'un préfet délégué en charge du projet métropolitain Marseille-Provence. Un travail de fond a été engagé pour traiter l'ensemble des problèmes constatés à Marseille (trafics d'armes et de stupéfiants, économie souterraine, règlements de comptes, délinquance économique et financière, etc.). Cette politique nécessite des forces de l'ordre plus présentes sur le terrain, et donc des effectifs en nombre suffisant. Il a ainsi été décidé d'y affecter 205 policiers et gendarmes supplémentaires, qui vont permettre de renforcer la présence des forces de l'ordre dans les deux zones de sécurité prioritaires (ZSP) mais aussi dans l'ensemble de la ville. Outre des moyens humains, la situation impose de nouveaux modes d'action et une nouvelle stratégie de sécurité. C'est la mission dévolue au préfet de police des Bouches-du-Rhône qui, par sa légitimité et ses pouvoirs propres peut désormais assurer la coordination de l'ensemble des forces de police et de gendarmerie. Les effectifs supplémentaires permettront également d'accroître les moyens d'enquête, ainsi que les capacités de recueil de renseignement opérationnel dans les cités sensibles. L'action de police judiciaire sera davantage orientée vers la lutte contre les trafics de quartier. Le groupe d'intervention régional (GIR) de Provence-Alpes-Côte d'Azur, chargé de la lutte contre l'économie souterraine, sera renforcé et doté d'un groupe consacré à Marseille. Par ailleurs, Marseille et son agglomération font partie de la première vague des zones de sécurité prioritaires. Un secteur comprenant les quartiers Nord (3e, 13e, 14e, 15e, et 16e arrondissements), les communes de Gardanne et de Bouc Bel Air ainsi qu'une problématique ferroviaire (TER Aix-en-Provence-Marseille) constitue une des quinze premières ZSP créées en septembre. Par ailleurs, une seconde zone de sécurité prioritaire sera mise en place dans les quartiers Sud (pour englober certaines cités sensibles des 8e, 9e, 10e et 11e arrondissements), dans le cadre des 49 ZSP supplémentaires qui ont été décidées par le Gouvernement d'ici à septembre 2013 comme annoncé par les ministres de l'intérieur et de la justice le 15 novembre. Gage d'efficacité et de cohérence de l'action publique, ce travail est mené en lien étroit avec le ministère de la justice, qui a fixé par une circulaire du 23 novembre 2012 des objectifs ciblés de politique pénale pour l'agglomération marseillaise et déterminé les moyens pour les atteindre. Le Gouvernement a lancé une nouvelle dynamique et porte une nouvelle ambition

pour Marseille. Les élus et l'ensemble des acteurs locaux doivent accompagner ce mouvement. L'Etat souhaite en particulier mettre en place avec la ville de Marseille un partenariat rénové et efficace, notamment à travers une collaboration renforcée avec la police municipale et le développement de la vidéo protection. . Sa détermination est totale pour mettre fin à une violence insupportable, garantir à Marseille et aux Marseillais la sécurité auxquels ils ont droit et poursuivre et présenter à la justice les auteurs présumés de faits criminels et délictuels qui « gangrènent » la ville et notamment ses quartiers les plus populaires déjà durement touchés par les problèmes économiques et sociaux.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11498

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6651

Réponse publiée au JO le : [22 janvier 2013](#), page 864